

**LES ENSEIGNEMENTS DES ETUDES DE CAS SUR LES
ECONOMIES LOCALES (ECOLOC): PLAIDOYER POUR UNE
DECENTRALISATION DES SYSTEMES D'INFORMATION
STATISTIQUES**

François Paul Yatta

Docteur en économie urbaine et régionale

Conseiller Régional Economies et Finances Locales
Partenariat pour le Développement Municipal (PDM),
module de l'Afrique de l'Ouest et du Centre
Cotonou, Bénin

Tel : 229 30 05 60 / 30 42 42 ; Fax 229 30 19 76

e-mail : Fyatta@pdm-net.org

Fyatta@yahoo.com

I. Introduction

Tous les travaux récents sur le peuplement de l'Afrique de l'Ouest¹ montrent que cette région est, à l'image de l'ensemble de l'Afrique au Sud du Sahara au cœur d'une transition démographique rapide qui est en train de la faire passer de majoritairement rurale à majoritairement urbaine.

De 40 millions de personnes en 1930, la population régionale est passée à 87 millions en 1960, et 195 millions en 1990. En l'an 2020 la région totalisera environ 430 millions d'habitants. Cette forte croissance naturelle (près de 3% par an en moyenne entre 1960 et 1990) s'accompagne d'une urbanisation rapide. Rurale à 95% au cours du premier tiers de siècle, la région est passée à 14% d'urbain au lendemain de la seconde guerre mondiale. Elle en comptait environ 50 millions (34% de la population) en 1980, 80 millions en 1990 (41% de la population) et sans doute environ 46% aujourd'hui. Sur la base d'un taux moyen de croissance de la population urbaine de 4,5 %² l'image de la région à l'horizon 2020 fait apparaître une population urbaine de 270 millions d'habitants soit 3,4 fois celle de 1990 et une population rurale d'environ 160 millions d'habitants soit 1,4 fois l'effectif de 1990. Cette tendance se traduit par un niveau moyen d'urbanisation de 63 % en 2020. Cette évolution probable montre que, même s'il est avéré que le taux de croissance de la population totale devrait baisser dans les prochaines années, la population urbaine devrait encore continuer à croître³; quoique à un rythme moins rapide du fait de la diminution relative du "réservoir" de population rurale.

Les villes ont accueilli une très grande partie du croît démographique de la région (environ les deux tiers). Le taux de croissance annuel de la population urbaine a dépassé 6% entre 1960-1990 soit une croissance 4 fois plus forte que celle de la population rurale. Sur la période 1960-1980, les taux de croissance des villes les plus dynamiques ont fréquemment atteint et dépassé 10%, soit de l'ordre du triple de la croissance des villes européennes au plus fort de la révolution industrielle. Au cours des 3 prochaines décennies, la population urbaine totale ainsi que la surface urbanisée devront encore tripler

Ce phénomène d'urbanisation se caractérise par une dispersion importante avec comme conséquence un foisonnement des établissements humains et un renforcement de l'armature urbaine régionale : le nombre de centres urbains (population supérieure ou égale à 50 000 habitants) est passé d'environ 600 en 1960, à 2 000 en 1980 et quelques 2 500 en 1990. En l'an 2020, la région comptera probablement 6 000 centres urbains dont 300 de plus de 100 000 habitants.

Parallèlement à ce phénomène de peuplement, la contribution des zones urbaines aux produits intérieurs bruts des Etats de la région n'a cessé de croître. Selon des données de la Banque Mondiale, en 1989 les comptabilités nationales créditaient le milieu urbain de plus de 60% des produits intérieurs bruts nationaux et plus de 80% de la croissance économique⁴. Selon les

¹ Voir notamment l'étude WALTPS des perspectives à long terme en Afrique de l'ouest BAD/CILSS/OCDE-Club du Sahel (1994), financée par la Commission Européenne, la Banque Mondiale et plusieurs autres Bailleurs de Fonds.

² Trois scénarios ou images 2020 ont été présentés par l'étude WALTPS. Ils correspondent à trois niveaux d'avancement de la redistribution de la population : une image forte qui quadruple à l'horizon de l'étude la population urbaine de 1990 avec un niveau d'urbanisation de 72 %, une image de croissance faible avec seulement le triple de la population urbaine de 1990 et un niveau moyen d'urbanisation de 54 % et enfin l'image centrale qui table sur un taux moyen de croissance de la population urbaine de 4,5 %.

³ A la différence du taux de croissance urbaine, le taux de croissance de la population urbaine est due en partie au fait qu'une partie de zones rurales en t1 sont devenues zones urbaines en t2.

⁴ Politiques urbaines et Développement économique : un agenda pour les années 90. Banque Mondiale

projections WALTPS, la part de l'urbain dans le produit régional brut régional qui était de 38% en 1960 est passé à 66% en 1990. Il sera probablement de 82% en l'an 2020..

Les processus de décentralisation en cours dans la plupart des pays africains, sont la conséquence logique de l'augmentation du nombre des villes constituant autant de centres de pouvoirs désireux de s'affirmer.

La question des indicateurs du développement économique local est en Afrique de l'Ouest, à l'instar des autres parties du monde, de plus en plus d'actualité depuis la mise en place des politiques de décentralisation à partir des années 80 : D'une part, puisque les collectivités locales sont responsables du développement local, il est indispensable que les élus et acteurs locaux disposent des informations économiques et sociales localisées leur permettant d'identifier les leviers sur lesquels ils peuvent agir afin d'améliorer les conditions et cadre de vie des populations ainsi que la compétitivité des entreprises locales ; de l'autre l'Etat dans sa mission de stabilisation et de redistribution nationale se doit de disposer d'indicateurs de développement local d'autant plus que les divergences dans les structures et les évolutions des espaces infranationaux vont de plus en plus s'affirmer.

Cependant, la décentralisation de l'information économique et sociale n'a pas suivi la décentralisation politique et administrative. Les cadres de référence quantitatifs et qualitatifs conçus jusqu'ici l'ont été pour le pilotage de l'économie nationale et pour le développement des éléments de comparaison inter-Etats dans le cadre de regroupements régionaux supra-étatiques. La prise en compte de la dimension spatiale dans les systèmes d'information nationaux se fait attendre. En effet, l'accent est mis sur l'élaboration des comptes nationaux d'autant plus que la comptabilité nationale elle-même est encore largement perfectible dans la plupart des pays d'Afrique francophone.

Les enjeux de cette démarche de construction de tableaux de bords économiques au niveau local dépassent le simple enjeu de la décentralisation ; ils se situent à l'échelle nationale. En effet l'énorme potentiel en matière de productivité et de production que représentent les villes africaines pourrait être fortement compromis si leur gestion ne donnait pas une place particulière aux préoccupations économiques et financières.

II - Méthodologie

Chaque exercice Ecoloc porte sur une petite région constituée par une ville de deuxième rang - capitale régionale ou ville dont la population est au moins égale à 100 000 habitants - et sa zone d'influence rurale d'une population d'environ 200 000 habitants.

L'élaboration des comptes économiques se fait en trois étapes. La première étape « top-down » consiste à construire une première maquette de l'économie locale, à partir des données de la comptabilité nationale. En fonction des données de peuplement local, urbain et rural, et de ses caractéristiques (répartition spatiale et en fonction de l'activité dominante du ménage, composition et dynamique démographique et migratoire ...) - pour fabriquer une première maquette de l'économie locale. Cette maquette est à la fois un guide pour le travail de terrain (heuristique) et une image que l'étude proprement dite a pour mission de corriger et d'améliorer.

La seconde étape « bottom-up » est un travail de terrain qui consiste à recueillir des données sur les différentes activités (emploi, production, consommations, investissement ...).

Pour élaborer les comptes du secteur marchand non agricole, on procède à un inventaire exhaustif de tous les points d'activités d'une ville¹. Ainsi, tous les établissements (modernes et informels) sont recensés. Les informations collectées pour chaque établissement sont :

- l'adresse du point d'activité pour faciliter le repérage sur le terrain au moment de l'enquête : quartier, n° d'îlot (ou sous-quartier), enseigne ;
- les propriétés physiques : le type de l'activité principale, la nature du local abritant l'établissement (dur, semi-dur, « apatam », table ou étalage), le sexe du patron et le nombre de personnes travaillant dans l'établissement (peu importe leur statut : patrons et associés, salariés permanents, employés occasionnels, aides familiaux, apprentis). Ces informations auxiliaires en même temps qu'elles renseignent sur la structure des établissements, servent à affiner le plan de sondage pour l'enquête ultérieure.

A l'issue de l'inventaire, les établissements sont classés en deux catégories : les entreprises modernes et les unités du secteur informel. On procède à l'élaboration du compte du secteur moderne en analysant exhaustivement tous les établissements du secteur moderne identifiés en croisant trois informations : les résultats de l'enquête directement auprès des établissements, les fichiers fiscaux et les bases de données nationales. Pour le secteur informel, on procède à un échantillonnage² et l'extrapolation des résultats de l'échantillon des unités du secteur s'effectue en appliquant l'inverse du taux de sondage pour obtenir les valeurs totales par branche d'activité.

Pour les comptes des administrations (la commune, l'administration déconcentrée et les autres administrations) on admet que la valeur ajoutée de ces administrations est équivalente à leurs dépenses de fonctionnement.

Pour les comptes du secteur productif non primaire, on détermine d'abord les comptes de biens en quantités physiques et en valeur puis les comptes de production-exploitation.

Le compte des ménages est obtenu par une enquête budget-consommation et détermine l'origine du revenu de ce secteur institutionnel et comment il se répartit entre la consommation finale, le paiement des impôts, les transferts et l'épargne. Dans une commune de 150 000 à 200 000 habitants, l'enquête porte sur un échantillon de 300 ménages tirés de façon aléatoire dans un sondage stratifié à deux degrés (quartiers urbains et villages rattachés à la commune). Une fois les dépenses des ménages connues, il faut identifier les sources de revenus qui permettent de les financer. Une mise en cohérence permanente est réalisée tout le long de la construction de ce compte en confrontant les emplois et les ressources.

Puis il est procédé à la confrontation des approches offre³, demande⁴ et revenus¹ pour établir les comptes économiques locaux. La méthodologie proposée² consiste à appliquer au niveau local

¹ Par exemple, une ville comme Bobo-Dioulasso compte plus de 70 000 points d'activités.

² Pour une base de sondage de 15 000 établissements informels, compte tenu des contraintes budgétaires et de temps, il est recommandé de prendre un échantillon de 300 unités selon un plan stratifié représentatif.

³ On retiendra sept branches de production : (1) l'agriculture, l'élevage, la sylviculture, la pêche et la chasse, (2) l'industrie, (3) le bâtiment et les travaux publics (BTP), (4) le commerce, (5) le transport et télécommunications, (6) les autres services marchands et (7) les services non marchands.

⁴ Le compte des produits s'obtient en mettant en rapport l'offre en produits (production et importations) et les diverses utilisations qui en sont faites (consommation finale, consommations intermédiaires, investissements et exportations). La confrontation de ces deux informations (offre et demande) se fait en permanence au fur et à mesure de la construction des comptes. Pour chaque produit, il faut remplir la fiche ressources-emplois.

Les produits sont d'abord classés selon la branche utilisatrice. On aura :

- les produits de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, sylviculture et chasse ;
 - les produits industriels (hors matériel de transport) ;
-

les principes de comptabilité nationale. On retient ainsi la même définition des établissements et branches d'activités, le critère de résidence, la durée annuelle des opérations, les mêmes systèmes d'évaluation des flux et des stocks, les mêmes techniques d'enregistrement comptable en partie double, les nomenclatures des produits et des activités dérivées de la CITI, révision 4. Néanmoins la méthodologie ECOLOC s'en distingue sur quelques aspects :

1/ - Alors qu'en comptabilité nationale la consommation des ménages sert d'éléments de bouclage des comptes, dans la méthodologie ECOLOC c'est le compte de l'extérieur qui joue ce rôle ;

2/ - Les opérations financières ne sont pas étudiées à cause de leur poids faible dans l'économie locale, leur complexité et les difficultés pour avoir des informations au niveau local. Ainsi, les institutions financières sont tout simplement classées parmi les entreprises modernes.

Enfin la troisième étape est la construction de la Matrice de Comptabilité Sociale (MCS) et son bouclage. On utilise la MCS comme cadre de cohérence des comptes économiques locaux. La MCS est formée de 6 types de comptes : les comptes des branches, les comptes d'agents institutionnels, les comptes de produits, les comptes de facteurs, les comptes d'accumulation et les comptes du reste du monde, et obéit au principe selon lequel les dépenses des uns font le revenu des autres.

Les diverses approches statistiques utilisées pour construire les comptes de branches et de secteurs institutionnels se traduisent par l'existence d'une différence entre les soldes des différents comptes. L'élaboration des différents comptes s'accompagne d'un examen systématique de la cohérence globale du système. Il s'agit d'équilibrer les ressources et les emplois des comptes. C'est par l'équilibre des comptes des produits que l'équilibre global final de la MCS est obtenu. En d'autres termes, lorsque l'équilibre de l'ensemble des comptes n'est pas réalisé, les variables les moins connues constituent des variables d'ajustement, et en l'occurrence, les importations et les exportations de produits ainsi que les transferts courants des ménages.

-
- le matériel de transport
 - les produits pour le BTP.

Il est ensuite procédé à l'estimation des différents éléments pour chaque produit et groupe de produits.

¹ Trois principaux secteurs institutionnels sont analysés : les ménages et les entreprises individuelles informelles, (2) les entreprises modernes et (3) les administrations.

Pour répondre aux besoins d'analyse de l'économie locale, on distinguera trois types d'administrations qui diffèrent du classement adopté par le SCN. Il s'agira des comptes suivants : la commune, l'administration déconcentrée et les autres administrations. Ce choix tient notamment au fait que l'on désire plus particulièrement mettre en avant le rôle de la commune principale dans le dynamisme de l'économie locale.

Le reste du monde ne constitue pas un secteur institutionnel comme tel, car on ne s'intéresse pas aux unités institutionnelles non-résidentes, mais plutôt à une compilation qui regroupe tous les flux, tous secteurs et tous pays confondus. Il s'agit d'un ensemble très hétérogène d'opérations qui ont pour contrepartie une unité non-résidente. Ces opérations avec l'extérieur consistent en échanges de biens et services ainsi que des revenus.

Pour des besoins d'analyse, le compte des opérations avec l'extérieur peut être subdivisé en trois sous comptes : hinterland, reste du pays et reste du monde. Il est également possible de distinguer les pays limitrophes du reste du monde. On se limitera à retracer les relations bilatérales de l'économie locale avec chacune des zones retenues et non pas les relations que ces zones peuvent avoir entre elles.

² Méthodologie réalisée par l'Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne (AFRISTAT), et l'Ecole Nationale Supérieure de Statistique et d'Economie Appliquée (ENSEA) en 2001

Enfin pour donner des éléments d'aide à la décision pour la gestion publique locale, deux ordres grandeurs sont élaborés au niveau local ; la valeur des stocks de capital public et privé.

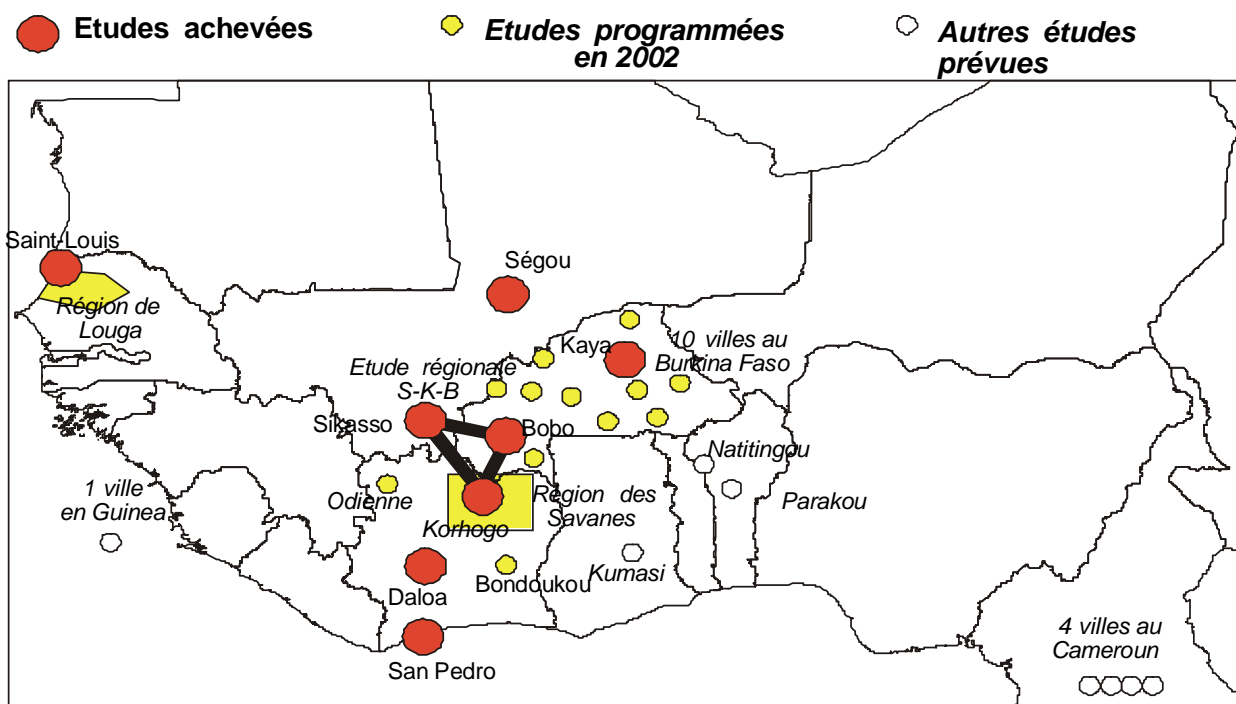
L'estimation de la valeur du stock de capital public commence par la distinction des équipements publics de fonction locale (à la charge de la commune), de fonction régionale (à la charge de la région) et de fonction nationale (à la charge de l'Etat). Puis on estime l'ensemble du patrimoine public sur la base de structures neuves offrant les mêmes degrés de fonctionnalité qui sont les leurs actuellement¹. A partir d'une grille de coûts actuels de construction d'un km de voirie, d'une école, d'un centre de santé, etc, on applique un taux de dépréciation à la hauteur de la différence de fonctionnalité entre ces structures et des structures neuves.

L'estimation du stock de capital privé d'une ville se fonde sur l'enquête des ménages. A partir du mode d'habitat de chaque ménage enquêté (maison isolée, maison à plusieurs logements, villa moderne), on applique à cette structure le taux de sondage sur les ménages et la valeur du logement en cas de vente de chaque catégorie de logement. Ces deux indicateurs structure d'habitation et valeur du logement en cas de vente sont estimés à partir de l'enquête auprès des ménages.

III – Enseignements du programme sur les économies locales

Depuis 1997, le Programme de Développement Municipal et le Club du Sahel ont mené plusieurs études de cas sur les économies locales en Afrique de l'Ouest ; Saint-Louis, Richard-Toll et Dagana (Sénégal), San Pedro, Daloa, Khorogo, Bondoukou et Odienné (Côte d'Ivoire), Ségou et Sikasso (Mali), Bobo-Dioulasso et Kaya (au Burkina).

LES ETUDES ECOLOC EN AFRIQUE DE L'OUEST



¹ Il est pratiquement impossible d'évaluer la valeur nette de ce capital public car la référence aux coûts historiques est difficile du fait de l'ancienneté de certains bâtiments et structures publiques. En outre que dire des bâtiments datant de la période coloniale qui n'existent pas comptablement mais qui sont toujours en service.

Pour mieux illustrer ces enseignements, considérons deux cas de ville type ; une ville côtière et une ville du Sahel de 100 000 habitants chacune et un hinterland de 200 000 habitants.

3.1 – L'estimation du potentiel économique et fiscal des villes africaines

L'estimation de la production globale du territoire est une des premières informations de l'approche ECOLOC. En effet il est difficile d'apprécier l'efficacité productive des espaces infra nationaux (et donc de la vitalité de son économie locale, de la qualité de l'environnement infrastructurel local, de son aire d'influence économique, etc.) tant que l'on ne parle pas de francs de production.

Ainsi une ville côtière de 100 000 habitants avec un hinterland de 200 000 habitants produit une richesse locale d'environ 50 milliards de francs CFA dans la ville et 25 milliards de francs CFA dans l'hinterland. Une ville sahélienne ayant le même poids démographique produit seulement 35 milliards de francs CFA dans la ville et 20 milliards dans l'hinterland.

Tableau 1 : Produit Local Brut d'une ville type de 100 000 habitants avec un hinterland de 200 000 habitants

	Ville côtière			Ville sahélienne		
	Total (milliards de francs CFA)	Total/habitant (en francs CFA)	(en)	Total (milliards de francs CFA)	Total/habitant (en francs CFA)	(en)
Ville	50	500 000		35	350 000	
Hinterland	25	125 000		20	100 000	

Ces profils cachent des différences à l'examen des différents sites étudiés. Ainsi pour la ville côtière, Saint-Louis avec 152 000 habitants totalise environ 58 milliards de Produit Local Brut soit environ 400 000 francs CFA par habitant et par an c'est à dire légèrement en deçà de la moyenne. Il est vrai que la ville semble n'être que l'ombre de la capitale régionale de l'ex Afrique Occidentale Française (AOF) qu'elle fût jadis. De l'autre côté, San-Pedro se révèle être plus productive car avec 150 000 habitants elle totalise près de 140 milliards soit environ 900 000 francs CFA par habitant et par an. Contrairement à Saint-Louis, San-Pedro dispose d'un port important par lequel s'exporte une bonne partie du café-cacao de l'arrière pays ivoirien et dont le rayonnement concurrence celui d'Abidjan. La surproductivité de San-Pedro s'explique aussi par l'implantation d'un important secteur moderne de transformation de produits agropastoraux, largement encouragé par l'Etat à partir du milieu des années 80.

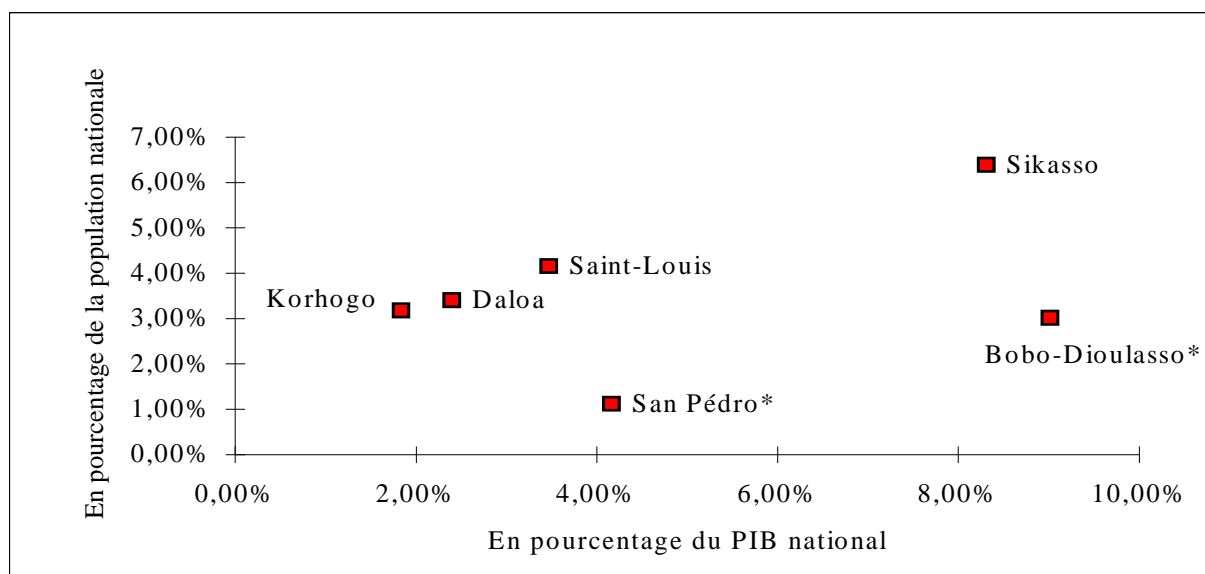
Les villes de Bobo-Dioulasso, Sikasso et Korhogo s'inscrivent parfaitement dans le profil type de la ville sahélienne avec respectivement 310 000 habitants pour 123 milliards de valeur ajoutée c'est à dire 400 000 francs CFA par habitant pour la première ; 90 000 habitants et 34 milliards de valeur ajoutée pour un montant par habitant de 370 000 francs par an pour la seconde ; 162 000 habitants et environ 56 milliards de valeur ajoutée c'est à dire 350 000 francs par habitant et par an pour la troisième ville.

L'analyse du poids des espaces étudiés dans le PIB et la population de leurs pays respectifs permet d'estimer leur efficacité productive. La figure ci-dessous montre une tendance à une contribution des espaces étudiés dans l'économie nationale plus importante que leurs poids en population. Bobo-Dioulasso est la ville qui se révèle la plus productive car elle a une contribution au PIB du Burkina qui est trois fois plus élevée que son poids dans la population

nationale. Il en est de même pour les villes de San Pedro, de Sikasso et dans une moindre mesure Daloa. Korhogo se distingue par un poids dans l'économie équivalent à son poids en population.

Ces résultats montrent, que contrairement à tous ce qui est habituellement dit ou écrit¹, les villes africaines sont productives. Ils suggèrent que les agents économiques localisés dans les villes africaines ne sont pas captifs dans l'irrationalité économique et en dépit d'importants surcoûts. Cette image généralement donnée aux villes africaines « *Des villes de pauvres qui se développent rapidement sans développement concomitant de l'industrialisation, conditions de vie et de travail difficiles, etc* » n'est qu'une partie de la réalité. La concentration urbaine, le marché et l'environnement infrastructurel ont un impact important sur la production. Partout la productivité est 3 à 4 fois plus importante dans la partie agglomérée que dans l'hinterland.

Figure 1 : Poids des sites étudiés dans le Pib et la population de leurs pays respectifs



Cependant, cette partie immergée des économies africaines est peu ou pas appréhendée par les comptes nationaux des pays. Seuls les comptes du secteur moderne constitué par les quelques grandes entreprises du pays sont estimés de façon satisfaisante. Les études de cas sur les économies des villes africaines suggèrent que le secteur informel – qui a la double caractéristique de ne pas tenir de comptabilité et de ne pas être repertorié par les services fiscaux – est moins représenté qu'il n'est en réalité dans les économies africaines.

Cette estimation globale de l'activité économique locale est complétée par des éléments d'appréciation des composantes de l'économie locale. Ainsi pour une ville côtière, le secteur moderne est le principal créateur de richesse au niveau local avec environ 63% du PLB. Cependant pour la ville sahélienne type, le secteur informel se révèle plus productif ; sa contribution est à hauteur de la moitié du Produit Local Brut. Par contre aussi bien pour la ville côtière que pour la ville sahélienne, le secteur informel est le principal créateur d'emplois, regroupant entre 65% et 80% de l'emploi total de la ville.

¹ Abu Lughod (1965)¹ développe le thème de “ *l'overurbanization* ” puis Dumont (1966), Schikele (1968) et Mamalakis (1971) présentent les villes des pays en développement comme prédatrices du développement du reste du pays.

Tableau 2 : Economie et emploi dans des villes types

	Ville côtière		Ville sahélienne	
	PLB	Emplois	PLB	Emplois
Secteur moderne	63%	35%	50%	20%
Secteur informel	37%	65%	50%	80%

La structure de la contribution des secteurs moderne et informel relevée dans les études de cas ECOLOC montre que Saint-Louis et San-Pedro ont un PLB composé respectivement à 60% et 80% par le secteur moderne. Il est vrai qu'à San-Pedro, en plus du port, d'importants secteurs de transformation du bois, de conditionnement du Café-Cacao, et de l'agroalimentaire ont permis le développement d'un secteur moderne très important. Quant aux emplois, le secteur informel occupe 90% des emplois à Saint-Louis alors qu'à San-Pedro il occupe 60% des emplois.

Les villes sahéliennes collent bien à leur profil type en ce qui concerne la répartition des contributions respectives des secteurs informel et moderne. Cependant, la diversité de la structure du secteur informel qui dans certaines villes est beaucoup plus éclaté avec des activités à faible valeur ajoutée et une importante main d'œuvre. Ainsi le pourcentage de l'emploi informel dans l'emploi total est de 87% à Sikasso, 80% à Korhogo, 85% à Bobo-Dioulasso.

Le secteur dit moderne assure les deux-tiers de la valeur ajoutée urbaine, mais emploie moins du tiers de la population urbaine totale. Ce secteur moderne est, par nature, très extraverti, il est donc très sensible à la conjoncture extérieure.

La majeure composante de l'économie urbaine est l'économie populaire, autrement appelée le secteur informel. Il a davantage comme vocation d'accueillir et d'occuper le maximum possible de nouveaux venus (tout en leur procurant les moyens d'existence minimaux) que d'accroître la productivité au sens de la production de biens et services par unité de travail. Ces individus qui ont rejoint le secteur de l'économie populaire urbaine, qui sont pour la plupart arrivés du secteur agricole, ont su assez rapidement doubler ou tripler leurs dépenses totales par habitant et quintupler au moins leur dépense monétarisée pour faire face au coût de la vie en ville, et augmenter dans les mêmes proportions leur revenu monétaire. C'est d'ailleurs ce qui explique la corrélation relevée généralement entre niveaux de développement et d'urbanisation qui résulte du simple fait qu'une partie de la population passe du milieu rural au milieu urbain.

Le moteur de cette économie populaire est l'importance de la demande des biens et services essentiels comme le logement, la nourriture, les transports, etc. Ces "besoins essentiels" des ménages résultant de la croissance démographique et de la redistribution spatiale de la population constitue ainsi l'effet de levier sur cette économie populaire qui est de loin le principal pourvoyeur d'emplois et qui croît à des taux voisins de ceux de la croissance démographique.

La vision négative du secteur informel – qui se caractériserait par une extrême indigence de populations urbaines qui « s'entassent » dans un secteur non productif - se doit ainsi d'être relativisée. Bien que n'offrant pas des productivités élevées, le secteur informel a été la principale révolution économique post-indépendance là où tout le monde attendait le développement et le renforcement du secteur moderne.

D'autre part, il a été procédé à l'estimation de l'insertion des économies des villes africaines dans l'économie monde. Ainsi, le niveau de connexion de ces économies des villes africaines est estimé grâce à l'analyse des échanges avec l'extérieur. Ainsi, une ville côtière exporte et importe respectivement l'équivalent de 140% et 120% de son Produit Local Brut (PLB) alors que la ville du Sahel est à 80% et 70% de son PLB.

Généralement l'activité portuaire accentue cette fonction de « porte » par laquelle une bonne partie du territoire national, souvent plus large que la zone d'influence économique de la ville communique avec l'extérieur. San-Pedro exporte l'équivalent de 230% de son PLB.

Tableau 3 : Importation et Exportation des villes types

	Ville côtière	Ville du Sahel
Importation/PLB	120%	70%
Exportation/PLB	140%	80%
Balance commerciale	+20%	+10%

On distingue cependant une typologie de ces villes ; un premier groupe de ville où les échanges sont plus intenses avec l'arrière-pays et le reste du pays comme Daloa et Korhogo et un second groupe de ville où ce sont plutôt les échanges au loin qui l'emportent à l'image de Sikasso, Bobo-Dioulasso et San-Pedro. Ces dernières sont en effet connues pour être des plateformes d'exportation de produits agricoles (café, cacao, coton, etc) vers l'Europe.

Un autre indicateur de l'insertion des économies des villes africaines dans l'économie monde est la ventilation spatiale de l'excédent brut d'exploitation des entreprises entre la commune, le reste du pays et le reste du monde. Le tableau ci-dessous nous montre 2 types de villes :

une première catégorie constituée par les villes de San-Pedro, Bobo-Dioulasso et Sikasso. Pour San-Pedro, l'implantation d'un important secteur moderne de transformation des produits agropastoraux largement encouragé par l'Etat à partir du milieu des années 80 a vu l'afflux de nombreux investisseurs étrangers. Pour Bobo-Dioulasso et Sikasso, ce sont respectivement les usines de la SOFITEX et celles de la Compagnie Malienne de Développement des Textiles (CMDT) dont une partie des capitaux est détenue par des investisseurs non nationaux. Ainsi, entre le tiers et la moitié de l'excédent brut des entreprises de ces trois villes est « exportée » pour rémunérer les détenteurs de capitaux qui sont localisés en dehors du pays.

La seconde catégorie de ville regroupe Daloa et Korhogo pour lesquelles moins de 20% de l'EBE des entreprises est « exporté ». Cependant, contrairement à Korhogo, la moitié environ de l'excédent brut d'exploitation (EBE) des entreprises de Daloa reste sur le territoire communal.

Tableau 4 : Ventilation de l'EBE des entreprises de plusieurs villes africaines

	Commune	Reste du pays	Etranger
Daloa	47%	35%	18%
Sikasso	15%	36%	49%
Korhogo	26%	67%	7%
Bobo-Dioulasso	35%	20%	45%
San-pedro	58%	10%	32%

Pour les responsables de ces villes, ces données sont riches d'enseignements. Ainsi, les maires de deux villes de même poids économique peuvent avoir un volume d'activité économique locale sensiblement différent parce que dans l'une des villes une plus grande proportion de l'EBE des entreprises est distribuée localement et participe à l'activité économique locale. En outre, les

responsables locaux sont-ils aidés de savoir de quels centres de décision les diverses composantes de l'économie locale dépendent-elles pour la mise en place d'un véritable dialogue avec les opérateurs économiques.

Enfin les résultats obtenus permettent une mise en perspective de l'économie locale et de la gestion publique locale. Ainsi le rapport entre le budget communal et le Produit Local Brut donne une idée du taux de prélèvement opéré par la collectivité locale sur l'économie locale. Le produit de la fiscalité foncière est aussi comparé à la valeur du stock de capital résidentiel privé.

L'analyse du ratio {(recettes et taxes municipales) / valeur ajoutée du secteur marchand non agricole} montre que les taux de prélèvement publics locaux sont très faibles (tableau 5). Le taux de prélèvement est de 0,33%, 0,39%, 0,39%, 0,58%, 0,50%, 0,26% respectivement à Daloa, Sikasso, Korhogo, Saint-Louis, Bobo-Dioulasso et San-Pedro. Cela veut dire que sur 100 F CFA de richesse produite dans une ville, l'institution municipale ne prélève que 0,6 F CFA au mieux.

Ainsi, une ville côtière totalise à peine 2 500 francs CFA par habitant et par an de taxes et impôts locaux. Ce ratio est d'à peine de 1 800 francs CFA par habitant et par an pour une ville du Sahel.. Cependant on remarque que le taux est plus faible pour la ville côtière du fait d'un potentiel économique plus élevé et ce malgré un montant de recettes par habitant conséquent.

Tableau 5 : Taux de prélèvement public local

	Ville côtière	Ville du Sahel
Taux de prélèvement sur l'économie	0,50%	0,70%
Taux de prélèvement sur le stock de capital privé	0,03%	0,002%
Ressources fiscales par habitant	2 500 francs CFA	1800 francs CFA

Le stock de capital privé résidentiel est très peu mis à contribution par la gestion publique locale ; ainsi le rapport entre les impôts fonciers et la valeur du stock de capital privé est de 0,003% pour la ville côtière et voisin de 0% pour la ville du Sahel.

Ce niveau de mise en commun des ressources publiques est en effet très faible. La prépondérance du secteur informel dans les économies africaines qui fragilise les prélèvements publics n'est sans doute pas étrangère à cette situation. Mais il faut aussi évoquer la faiblesse de la base fiscale qui fait que le poids de la fiscalité est partagé par un nombre relativement restreint de contribuables.

Cette mise en perspective de l'économie locale et de la gestion locale permet de mieux comprendre la faiblesse des ressources financières des collectivités locales africaines : elle relève plus du faible niveau de prélèvement local que de la « pauvreté économique » des collectivités locales. De nombreux secteurs de l'économie sont pas ou peu taxés tandis que le patrimoine foncier ne contribue en aucune façon à l'activité économique locale. Il est ainsi possible de tripler au moins les ressources locales sans changer pour autant le niveau de la fiscalité locale.

La répartition sectorielle de la production de l'économie locale permet d'identifier les secteurs moteurs susceptibles de faire l'objet d'une politique de relance. Elle permet aussi d'évaluer la contribution des secteurs à la fiscalité locale et la marge de manœuvre des responsables locaux. Les résultats permettent aussi une mise en perspective des secteurs pris individuellement. Ainsi la pêche, secteur clé à Saint-Louis, concerne 40 000 personnes et produit plus de 8 milliards de valeur ajoutée par an. Cependant le dialogue très difficile qu'entretient la profession avec la mairie se révèle dans le taux de prélèvement que cette dernière opère : seulement 12 millions de taxes municipales soit un prélèvement de 0,15%.

Ces résultats suggèrent que les collectivités locales africaines sont en réalité plus pauvres que leurs habitants. Dans la réalité, les budgets locaux ne traduisent pas tout le dynamisme local.

3.2 – Estimation du niveau des « besoins » des collectivités locales

Aujourd'hui, les collectivités locales africaines n'ont qu'une vague idée des « besoins » en termes d'investissement et d'entretien au point où les succès de mobilisation de ressources sont investis dans les charges de fonctionnement. Le niveau des ressources locales ne peut être apprécié dans l'absolu.

Le rapprochement entre le niveau des ressources actuelles et les « besoins » en terme d'entretien du stock de capital existant et de financement du développement urbain permet d'estimer un niveau souhaitable de ressources locales. Les études de cas réalisées nous permettent de tirer des leçons générales quant à la connaissance de l'économie locale et au financement de l'entretien et du développement urbain : illustrons toujours les deux cas types de ville ; une ville côtière et une ville sahélienne.

La valeur du stock de capital résidentiel total, privé et public est respectivement de 75 milliards de francs CFA dont 15 milliards de capital public pour la ville côtière et 60 milliards de francs dont 10 milliards de capital public pour la ville sahélienne. Ainsi ce capital résidentiel vaut 1,5 fois le Produit Local Brut (PLB) pour la ville côtière et 1,8 fois le Produit Local Brut (PLB) pour la ville du Sahel. On note au passage que l'urbanisation coûte plus cher au Sahel du fait des coûts d'accessibilité.

L'application d'un pourcentage de 4% chaque année pour assurer un entretien minimum permet d'estimer le besoin d'entretien théorique. L'entretien théorique du stock de capital public local – en charge de la commune - requiert donc 400 millions de francs CFA par an pour la ville côtière soit 4000 francs CFA par an et par habitant et 300 millions de francs CFA pour la ville sahélienne soit 3000 francs CFA par habitant et par an. Ces montants minima à consacrer à l'entretien sont loin d'être atteints.

Tableau 6 : Besoin d'entretien du stock de capital d'une ville type de 100 000 habitants

	Ville côtière		Ville type	
	Total (milliards francs CFA)	Total/habitant (en francs CFA)	Total (milliards de francs CFA)	Total/habitant (en francs CFA)
Privé	60	600 000	50	500 000
Public	15	150 000	10	100 000
Dont capital communal	10	100 000	7	70 000
Total	75	750 000	60	600 000
Capital total / PIB	1,5		1,8	

Entretien du stock de capital public (4%)	400 millions	4 000	300 millions	3 000
---	--------------	-------	--------------	-------

A Saint Louis, la valeur du stock de capital public est de 21 milliards de francs CFA soit un peu plus que la moyenne des villes côtières. Cela s'explique en effet par son ancien rang de capitale régionale de l'Afrique Occidentale Française (AOF) duquel elle hérite d'un stock de capital plus important. Ce capital nécessite un budget d'entretien de 800 millions de franc CFA : la commune n'y consacre que 19 millions de francs CFA par an. Il en est de même pour Bobo-Dioulasso qui hérite d'un important stock de capital public avoisinant 80 milliards de francs CFA. Pour un besoin d'entretien d'environ 3 milliards de francs CFA, la commune n'en met que 300 millions soit 10 fois moins. La ville de San Pedro totalise 18 milliards de capital public à sa charge mais consacre 650 millions pour la maintenance pas très loin des 750 millions requis.

Les stocks de capital public de Daloa et de Korhogo se chiffrent chacun à environ 13 milliards de francs CFA, et pour un besoin d'entretien de 500 millions les communes consacrent environ 6 fois moins. A Sikasso, la valeur du stock de capital public est estimée à 12 milliards de francs CFA ; la municipalité ne consacre que le vingtième du budget requis. Résultat, ces villes perdent du stock de capital du fait d'une carence d'entretien.

Dans ce contexte où les communes n'arrivent pas à financer l'entretien minimum nécessaire, les interventions de la communauté internationale qui se traduisent souvent par des dons d'ouvrages ou d'équipement complexifient encore plus la situation. La conséquence est une augmentation de la valeur du stock de capital en charge de la commune alors que le budget d'entretien reste constant. Autant dire que tout nouvel investissement public aggrave le problème puisqu'il y'aura de moins en moins de francs d'entretien par franc de stock de capital public local.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu du besoin en investissement de croissance des deux villes types. Pour une hypothèse de croissance de la population urbaine de 5% et un niveau de vie constant, le rapport entre les besoins en investissement induits par la croissance urbaine et le Produit Local Brut (taux d'investissement de croissance urbaine) est de 15% pour une ville côtière et 18% pour une ville du Sahel. En valeur absolue, ce besoin est de 7,5 milliards de francs CFA par an (6 milliards pour le capital privé et 1,5 milliards pour le capital public) pour une ville côtière et de 6 milliards de francs CFA (5 milliards pour le capital privé et 1 milliard pour le capital public) pour la ville sahélienne.

Cet investissement de croissance requiert un effort de 15 000 francs CFA par an et par habitant pour la ville côtière et 10 000 francs CFA par habitant et par an pour la ville sahélienne. Ces ratios devront être augmentés d'un tiers si le Produit Local Brut croît à 2% par an.

Tableau 7 : Besoin en investissement du stock de capital résidentiel d'une ville type de 100 000 habitants

	Ville côtière		Ville type	
	Total (milliards de francs CFA)	Total/habitant (en francs CFA)	Total (milliards de francs CFA)	Total/habitant (en francs CFA)
Privé	6	60 000	5	50 000
Public	1,5	15 000	1	10 000
Total	7,5	75 000	6	60 000
Taux d'investissement total	15%		18%	

Ces constats mettent au premier plan le débat sur le financement du développement urbain, donc sur la mobilisation des ressources locales. En effet le niveau moyen des ressources fiscales locales ne dépasse guère 4000 francs CFA par habitant et par an alors que le besoin d'entretien et d'investissement est de l'ordre de 20 000 francs CFA par habitant et par an pour une ville côtière et 13 000 francs par habitant et par an pour une ville du Sahel.